*	Public Works and Government Services
	Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects/Projets Spéciaux Terrasses de la Chaudière 4th Floo 10 Wellington Street Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet					
LiveScan					
1			Date 2020-08	Date 2020-08-31	
			Amenda 006	Amendment No N° modif.	
File No N° de dossier 107z1.M7594-191708					
GETS Reference No N° de r PW-\$\$ZL-107-38315	éférence de SEAG				
Date of Original Request for S Date de la demande de l'offre		inale	2	2020-07-16	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-17 Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT					
			-	Buyer Id - Id de l'acheteur 107zl	
Telephone No N° de télépho	Telephone No N° de téléphone FAX No N° de FAX				
(613) 408-4356 ()					
Delivery Required - Livraison	exigée				
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Security - Sécurité					
		0.1	- 22		
This revision does change the s				to offmo	
Cette révision change les besoi	ins en matière de séc	urite de	ia presen	te offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui No	- Non
Accusé de réception requis		
The Offeror hereby acknowledges this revis	ion to its Offer.	
Le proposant constate, par la présente, cett	e révision à son offre.	
Signature	Date	
Signature Name and title of person authorized to sign on Nom et titre de la personne autorisée à signer a (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	behalf of offeror. (type or prin	t)



Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

006 107zl M7594-191708/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME 107zl.M7595-191708

MODIFICATION 006 À LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

La présente modification vise à:

M7594-191708

- 1. Répondre aux questions d'éclaircissement ci-dessous qui ont été soumises par les soumissionnaires éventuels.
- 2. Modifier la demande d'offres à commandes (DOC) si nécessaire.

QUESTIONS D'ÉCLAIRCISSEMENT ET RÉPONSES 1.

question	Renvoi à la DOC	Sujet	Questions d`éclaircissement	réponse	d`éclaircissement
Q6.1	Modification à la DOC 001	R1.3 Les exigences ne renvoient pas à un flux de travail et à une IUG existants. La GRC ne connaît aucun produit qui soutient le flux de travail et l'IUG indiqués dans les exigences. Le flux de travail et l'IUG sont définis spécifiquement en fonction de la rétroaction de milliers d'utilisateurs afin d'améliorer considérablement l'état de préparation opérationnelle et l'expérience utilisateur. Par conséquent, un flux de travail et une IUG différents ne répondraient pas aux exigences et ne seraient pas acceptables.	La GRC a déterminé que l'interface graphique et le flux de travail sont des produits livrables souhaités que le marché n'ait présentement pas développés en tant que produits COTS. La GRC a demandé aux fournisseurs de présenter un produit COTS au point de référence qui répond à autant d'exigences obligatoires que possible. Cette exigence peut laisser les fournisseurs à pré-développer des fonctionnalités importantes qui sont uniques uniquement à la GRC à des coûts importants pour le fournisseur avant la sélection. Nous demandons que le pointage de la Mise au banc d'essai n'inclut pas les éléments dont la GRC sait qu'ils n'existent pas sur le marché général (comme les flux de travail et les interfaces graphiques uniques).	R6.1	Veuillez-vous référer à la réponse fournie par le Canada à la question 5.4. Dans sa réponse le Canada a reconnu que «autant d'exigences obligatoires que possible» était une mauvaise formulation et a fourni une indication très claire des exigences obligatoires qui seront évaluées dans le cadre du produit COTS. Les exigences évaluées dans le cadre du produit COTS. Les exigences évaluées dans la Mise au banc d'essai incluent des fonctionnalités de base qui, selon la GRC, pourraient être communes à tout Livescan certifié selon la CIM 1.7.8 Révision 1.6. Il n'y a aucun test qui évalue les exigences inhabituelles de l'interface graphique ou du flux de travail. Veuillezvous référer à la section 1.3, paragraphe 6, pour mieux connaître l'intention de la Mise au banc d'essai. Cette section comprend les fonctionnalités de base pour tout Livescan certifié selon la norme ICD 1.7.8 Révision 1.6. L'autre objectif de la Mise au banc d'essai est de garantir que la proposition écrite du

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

M7594-191708/B

M7594-191708

006

107zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 107zl.M7595-191708 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Fournisseur est soutenue par sa solution Benchmark proposée. Seule la nature conviviale de l'interface graphique est en cours d'évaluation. De plus, le mot «workflow» n'apparaît que dans deux critères de test, l'un concernant le traitement des impressions manguantes / de mauvaise qualité et l'autre concernant la resoumission. Ces deux capacités doivent exister pour être certifiées selon la CIM 1.7.8 Rev 1.6. Étant donné que les fournisseurs doivent être certifiés ICD 1.7.8 Rev 1.6 pour pouvoir soumissionner, ces deux capacités doivent exister dans le produit COTS du fournisseur. Par conséquent, l'exigence ne devrait pas obliger le fournisseur à prédévelopper des caractéristiques propres à la GRC. Cela signifie également que la GRC n'a pas d'exigences d'interface utilisateur ou de flux de travail uniques connues en cours d'évaluation. Le fournisseur devra être précis au suiet de tout Mise au banc d'essai qu'il considère unique pour une interface utilisateur graphique ou un flux de travail afin que la GRC puisse examiner cette question plus en détail. Q6.2 Modification La pièce jointe 1 de Nous faisons cette suggestion R6.2 Il ne semble pas y avoir de 001 de la suggestion spécifique faite l'annexe J «Plan de test pour empêcher un fournisseur demande d`évaluation des d'obtenir un score plus élevé par le fournisseur. «Nous d'offres à performances» indique: que d'autres concurrents, car faisons cette suggestion» ce fournisseur choisit de ne semble pas avoir de commandes point de référence. Le (DOC) 1.3 Portée dépenser plus que la concurrence dans la période fournisseur devra fournir 2. Le système de précédant l'attribution pour des précisions

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

M7594-191708/B

006

107zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

M7594-191708

107zl.M7595-191708

référence sera la ou les EFCD COTS de l'offrant configuré avec les éléments qui ont été proposés dans la DOC relative à l'EFCD de l'offrant. On s'attend à ce que le système de référence soit un EFCD comprenant toutes les fonctionnalités disponibles dans l'EFCD de l'offrant certifiée par la GRC qui répond le mieux aux exigences de la DOC relative à l'EFCD.

- 3. On s'attend à ce que le ou les EFCD COTS de l'offrant :
- a) satisfassent le plus grand nombre possible d'exigences obligatoires grâce à sa solution COTS (la version finale du ou des EFCD doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires); »

développer autant de fonctionnalités que possible avant Mise au banc d'essai. Cela évitera également l'apparence de partialité d'un titulaire qui peut avoir l'interface graphique ou les flux de travail déjà plus près des exigences.

supplémentaires afin que le Canada puisse répondre à toute suggestion à laquelle le fournisseur fait référence.

Veuillez-vous reporter à la réponse du Canada à la question 5.4 où le paragraphe 3 de l'annexe J, section 1.3, a été traité. Le Canada pense qu'il y a eu un malentendu concernant le paragraphe 3 de la section 1.3 de l'annexe J, probablement en raison d'une mauvaise formulation de la part du Canada.

Reportez-vous également à la question 6.1 ci-dessus. Il n'y a pas de Mise au banc d'essai connus ou de parties écrites de l'évaluation qui incluent des exigences inhabituelles en matière d'interface graphique ou de flux de travail.

De plus, reportez-vous à la réponse fournie par le Canada à la question 4.1 concernant la limitation du délai de prolongation de la soumission.

Le Canada est toujours engagée à 100% à des achats ouverts et équitables. Les exigences COTS en cours d'évaluation sont basées sur des caractéristiques fondamentales qui devraient refléter une base solide pour tout EFCD de haute qualité, efficace et efficient. Comme indiqué cidessus, aucune interface utilisateur graphique

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

M7594-191708/B

006

107zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

M7594-191708

107zl.M7595-191708

					inhabituelle ou exigence de flux de travail n'est incluse dans l'évaluation. Le fournisseur devra être précis au sujet de toute exigence de COTS qui le préoccupe avant que la Canada puisse traiter plus avant toute réclamation non fondée.
Q6.3	Document de la demande d'offre à commandes	La sollicitation prend fin à 14 h 00 le 27/08/2020	Il est à noter que les réponses à certaines questions des fournisseurs ont été retardées de 2 semaines à compter d'aujourd'hui. Les questions des fournisseurs contiennent des clarifications critiques qui déterminent la réponse technique du fournisseur aux exigences ainsi que la réponse tarifée du fournisseur. Nous demandons respectueusement une prolongation de la date de clôture de la sollicitation de 2 semaines ou du temps équivalent nécessaire pour répondre aux questions soumises par les fournisseurs, selon la période la plus longue.	R6.3	Une prolongation de trois (3) semaines a été accordée conformément à la réponse à la Q4.1. Compte tenu du volume de questions, le Canada estime avoir répondu en temps opportun. Certaines questions nécessitent une discussion interne coordonnée avec de multiples ressources et toutes les réponses nécessitent l'approbation de la direction et la traduction.
Q6.4	Appendice A: Dactyloscopi euse électronique – énoncé des besoins	1.7.1.5 Mise au banc d'essai 6. Ce calendrier de la mise au banc d'essai et d'autres détails connexes feront l'objet de discussions plus approfondies avec les fournisseurs qui parviennent jusqu'à cette étape. (I)	Veuillez indiquer une date approximative, ou un mois, la Mise au banc d`essai aura lieu.	R6.4	La Mise au banc d'essai est basé selon la date de fermeture de la demande d'offres à commandes (DOC); par conséquent, une date précise ne peut être fournie présentement. La Mise au banc d'essai devrait être achevée dès que possible après la date de fermeture.
Q6.5	Annexe B de l'appendice A: Exigences détaillées relatives à la dactyloscopi euse électronique	2.7 Serveur SMTP à point d'accès unique t.	Le contenu de la puce «t» est manquant. Veuillez fournir les détails de l'exigence manquante.	R6.5	Le texte à la puce «t» manque seulement sur la version anglaise de l'annexe B de l'appendice A de la demande d'offres à commandes (DOC).

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

M7594-191708/B

006

107zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

M7594-191708

107zl.M7595-191708

Q6.6	et les tableaux gestion de portefeuilles de projets (LSGPP) Annexe B de l'appendice A: Exigences détaillées relatives à la dactyloscopi	3.24 Performance 9. La dactyloscopieuse	Veuillez fournir la définition d'une ou de plusieurs pannes qui placeraient la solution Kiosk Livescan autonome renforcée dans un état considéré comme «indisponible».	R6.6	La solution Kiosk Livescan autonome renforcée serait considéré comme indisponible si une partie du système rend le système incapable de
	euse électronique	Kiosk Livescan autonome renforcée du fournisseur DOIT maintenir un niveau de disponibilité de quatrevingt-quinze pour cent (95%) pendant la durée du contrat, y compris les extensions. Pendant une période où l'accès aux sites de l'Agence ou à la solution Kiosk Livescan autonome renforcée est refusé, d'autres occurrences du même échec ne seront pas enregistrées pour les calculs de fiabilité et de disponibilité (O).			capturer et d'envoyer des empreintes digitales en fonction de ses processus de fonctionnement habituels et dans des scénarios opérationnels normaux. Toute défaillance due à une activité indépendante de la volonté du fournisseur (cà-d. Dommage ou mauvaise utilisation) ou due à des éléments de l'opération qui sont à la charge du client ne serait pas prise en compte. Reportez-vous à l'annexe A de l'appendice A pour connaître l'environnement dans lequel les dispositifs sont censés fonctionner.
Q6.7	Appendix K: Matrice de traçabilité des exigences	Référence fournie cidessous.	Veuillez fournir une classification des exigences dans la colonne Obligatoire / Coté.	R6.7	Voir ci-dessous. Bien que cela ne soit pas spécifiquement identifié par le fournisseur, le Canada a remarqué que la classification du paragraphe 5 de l'exigence 3.9 ne figure pas dans le RTM et dans l'annexe B de l'appendice J. La classification est (M)

Q6.7 Renvoi à la DOC:

Section	Exigences de soumission	Obligatoire/Coté
3.9 Exigences	1. La capacité	La référence à 3.9 ne
détaillées relative	quotidienne du serveur	semble pas être

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

M7594-191708/B

006

107zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

M7594-191708

107zl.M7595-191708

au serveur SMTP	SMTP à point d'accès unique varie d'un client à l'autre. Tableau 2 – Modèles de capacité du serveur SMTP à point d'accès unique définit les différents modèles afin de permettre à un client de sélectionner le serveur SMTP à point d'accès unique qui répond le mieux à ses besoins.	correcte. La référence pour cette exigence est 3.9.1 et la cote affichée pour cette exigence comprend déjà (O).
16.26 Demande de recherche à un état des États- Unis (étiquette)	20. Dès la suppression d'une entrée de la liste, la DE doit veiller à ce que les États des États-Unis à rechercher demeurent en ordre alphabétique pour effectuer la recherche.	(O)
16.28 Pays étrangers à rechercher (étiquette 2.892)	6. Le DE doit afficher les champs suivants: The EFCD must display the following fields: a. Pays étranger	(O)
16.28 Pays étrangers à rechercher (Tag 2.892)	10. Le tableau doit contenir les colonnes suivantes: a. Pays b. Numéro de dossier	(O)
16.33.1.1.2 Indicateur de jeune	3. Si la personne visée n'est pas un adolescent, la valeur NON doit être automatiquement inscrite dans le champ	(O)
16.33.1.1.10 Loi fédérale pour une entrée dans sans chef d`accusation	3. Après la selection de Autre loi fédérale et la saisie d'une entrée sans chef d'accusation. La DE doit permettre à l'UOL de saisir manuellement la loi fédérale pour une entrée sans chef d'accusation.	(O)
16.33.1.1.10 Loi fédérale pour une entrée dans sans chef d`accusation	4. La loi fédérale pour une entrée sans chef d'accusation ne doit être disponible que si les exigences suivantes sont respectées: a. Loi fédérale =	(O)

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif.

107zl M7594-191708/B 006

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME 107zl.M7595-191708

Buyer ID - Id de l'acheteur

Autre loi fédérale Numéro d'article du chef d'accusation = Entrée sans chef d`accusation 16.33.1.1.10 Loi L`UOL doit (O) fédérale pour une pouvoir entrer les entrée dans sans éléments suivants: chef d'accusation Loi fédérale pour une entrée sans chef d`accusation Numéro d'article pour une entrée sans chef d'accusation Description du C. chef d'accusation 26.1.7 Photo à Le répertoire des (O) 14. photos exportées doit être l`exp. facilement accessible par l'UOL. 26.3.13.2 7. L`écran doit (O) Affichage d'un comprendre un tableau message SRE IDENTIFICATION DE/DU comprenant les trois suivantes: CRIMINEL; a. b. LA SÉRIE 1 **D'IMMIGRATION SERIES** LA SÉRIE 2 C. **D'IMMIGRATION** 26.3.13.2 En cas de résultat (O) Affichage d'un positif, il doit y avoir un message SRE crochet noir. 26.3.13.2 SRE En cas de résultat (O) négatif, il doit y avoir un X Display noir.

2. **MODIFICATIONS:**

M7594-191708

AUCUNE DEMANDE DE MODIFICATION N'EST FORMULÉE EN CONSÉQUENCE DE LA MODIFICATION 006 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE